Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260330-2026_24-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 30/03/2026

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage de la convocation
24/03/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 19

Votes
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2026/024

L'an 2026 et le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Olivier GUÉGAN ;

Présent.e.s : M. GUÉGAN Olivier, Mme RESCOURIO Anne-Claire, M. GERACI Fabrice, Mme OLLIVIER Solène, M. LE GOUIC Jean Yves, Mme MAHO Jessie, M. JEGADO Nicolas, Mme PERROTIN Marie-Pierre, M. JAN Rodolphe, Mme AABI Delphine, M. LE BADEZET André, Mme LAURENT Delphine, M. POULLAIN Thomas, Mme PETTON Lucile, M. DURAND Stanislas, LE MOING Jean-Jacques, Mme ROUZO LE GALLIARD Sylvie, M. CHAUVIRÉ Yann, Mme KERREC Gwenn.

Absent.e.s excusé.e.s :

Absent.e.s:

Secrétaire de séance : MAHO Jessie

Objet de la délibération : CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Conformément à l'article L2122-18 et L2122-20 du code général des collectivités territoriales « le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints où dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation ».

Monsieur le Maire expose le fait que la compétence voirie, fleurissement, gestion espaces verts, terrains des sports, entretien et élagage n'avaient pas été déléguées aux adjoints.

Afin de répartir la charge de travail, il est proposé de confier ses domaines de compétences à un conseiller délégué.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE CREER** un poste de conseiller municipal délégué chargé de la voirie, de l'embellissement du bourg et de la gestion des espaces verts, du terrain des sports, du débroussaillage et de l'élagage.

- **D'ATTRIBUER** cette délégation à Monsieur Rodolphe JAN

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

Le Maire,